

SIGNATURE AVEC CANAL+ D'UN ACCORD MAJEUR DE CINQ ANS AU SERVICE DE LA CRÉATION CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

29 JUILLET 2026

CANAL+, les premiers signataires parmi les membres du BLOC (AnimFrance, le DIRE, le SDI, le SPI, la SRF et l'UPC), l'ARP et le BLIC ont signé un nouvel accord, d'une durée inédite de cinq ans, destiné à conforter durablement la place du cinéma au cœur du modèle culturel français.

L'accord, qui s'applique à CANAL+ et CINÉ+ OCS, prévoit un engagement global de CANAL+ de 980 M€ sur cinq ans en faveur du cinéma français et européen, à compter de 2028.

Par son ampleur, sa durée et les engagements qu'il comporte, cet accord entre un diffuseur et la filière cinématographique est sans précédent.

Au-delà de son importance économique, il réaffirme un principe fondateur de l'exception culturelle française : le cinéma constitue une œuvre de création qui appelle un mode de financement, d'accompagnement et de diffusion spécifique. Les signataires réaffirment ainsi leur volonté de préserver un modèle garantissant la diversité des œuvres, la pluralité des regards et des esthétiques, le renouvellement des talents et des écritures, et la vitalité de l'ensemble de la filière.

Cet accord donne une place centrale à l'œuvre cinématographique, il tient compte de sa spécificité artistique et économique et valorise le statut de son auteur.

Au-delà de l'engagement financier, les parties ont souhaité inscrire dans cet accord des garanties structurelles destinées à assurer un développement équilibré de la création cinématographique.

Ainsi, CANAL+ renforce notamment son soutien :

- Aux nouveaux auteurs et aux nouvelles écritures ;
- Aux premiers films et aux talents émergents ;
- Aux films de la diversité ;
- Aux films d'animation ;

- Aux films dits « du milieu », essentiels au renouvellement du cinéma français et à son équilibre économique ;
- Ainsi qu'aux œuvres les plus ambitieuses destinées à un large public.

L'accord comporte également plusieurs engagements qualitatifs destinés à renforcer la visibilité des œuvres et à accompagner la diversité des cinématographies.

Le cinéma constitue un élément essentiel de l'identité éditoriale de CANAL+ depuis sa création. En renouvelant cet engagement pour les cinq prochaines années, les signataires traduisent leur volonté de poursuivre et d'approfondir ce partenariat historique, dans un esprit de dialogue et d'ambition partagée, afin de conforter durablement les conditions de développement et de rayonnement de la création cinématographique française, l'une des plus dynamiques au monde. Cet accord permettra à CANAL+ de continuer à proposer à ses abonnés les plus grands films français, européens et internationaux dès six mois après leur sortie en salles.

Dans le contexte de profonde transformation pour la diffusion des œuvres, cet accord offre aux auteurs, réalisateurs, producteurs, éditeurs-distributeurs, diffuseurs un cadre durable pour faire vivre le cinéma et permettre sa rencontre avec le public.

Les parties saluent ainsi l'esprit de responsabilité et de dialogue qui a présidé aux négociations et se réjouissent d'ouvrir un nouveau cycle de coopération au service de la création cinématographique. Elles appellent à poursuivre les travaux engagés avec l'ensemble des acteurs afin de préserver une chronologie des médias ambitieuse, indispensable au financement de la création et à la pérennité de l'exception culturelle française.

Maxime Saada, Président du Directoire de CANAL+ :

« Je me réjouis de ce nouvel accord qui illustre la force du lien entre CANAL+ et le cinéma. En investissant un niveau historique de près d'1 milliard d'euros, pour une durée inédite de 5 ans, nous sommes très fiers de réaffirmer notre soutien au 7ème art, à sa puissance, à sa créativité et à sa diversité. Le meilleur du cinéma est sur CANAL+ dès 6 mois après sa sortie en salles et le restera encore pour de nombreuses années. »

CONTACTS PRESSE

Julie Fabiani, Déléguée Générale Adjointe

jfabiani@la-srf.fr